

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 2024**

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception de Jean-Pierre CALLAIS donnant pouvoir à Patrick MASSENET et Jean-Claude MARCHAL donnant pouvoir à Daniel ROESER.

### **Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration**

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 18 Mars 2024 dernier. Validé à l'unanimité

### **Retour sur les réunions préparatoires à l'Assemblée Générale**

Le Président MASSENET souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des Administrateurs présents aux différentes réunions et plus particulièrement ses deux Vice-Présidents qui l'ont accompagné lors des six réunions.

Toutes les réunions se sont très bien passées. L'affluence a été bonne et semblable aux dernières années. Il faut de plus noter le calme observé, qui permet d'aborder notre Assemblée Générale, tout à fait sereinement. En effet, les quelques questions relevaient de problématiques locales et n'ont pas soulevé de problème à l'échelle du département. Les adhérents semblent par ailleurs satisfaits du fonctionnement fédéral et de la baisse globale de la taxe territoriale.

Le Président MASSENET rappelle qu'il a insisté lors de ces réunions préparatoires sur la politique fédérale en termes de Police de la Chasse et la volonté du Conseil d'Administration de travailler en amont, en votant une cotisation, qui ne sera prélevée qu'en 2026 et après bilan des deux ans écoulés.

Il espère enfin une forte affluence à notre AG, vitrine de notre association.

### **Retour sur la CDCFS du vendredi 12 Avril 2024**

La CDCFS visant à fixer les arrêtés fourchette chevreuils et sangliers s'est déroulée le vendredi 12 Avril après-midi. Le groupe de travail précédant cette réunion avait déjà permis de dégrossir le travail, mais il faut noter comme l'année passée la rapidité de la réunion, rapidité témoignant des bons résultats de la chasse meurthe-et-mosellane.

### **Rencontre avec l'ONF**

#### ***Au niveau départemental***

Le Président fait un retour sur le rendez-vous au siège de l'ONF du 9 Avril 2024. Cette réunion réunissait le Président MASSENET, le Directeur Gaspard VAUTRIN, le Directeur Départemental de l'ONF Jérôme BURBAN et le responsable chasse de l'ONF Dominique FICHER. Elle avait pour but de discuter des accords FNC/ONF et de leur application dans le département.

La position de la FDC54 est la suivante : dans le cadre où l'ONF ne s'est pas senti concerné par les accords FNC/FDSEA, signé par l'Etat en la personne de deux ministres dont leur ministre de tutelle et qu'un second accord a été négocié par l'ONF et la FNC, la FDC54 signera une convention départementale avec l'ONF dans le cadre de l'application de ces accords en forêt domaniales. Il faut

cependant noter, que le Président MASSENET ne réouvrira pas le SDGC car celui-ci est bien plus favorable que les accords et que la forêt domaniale ne concerne que 18% des surfaces boisées du département de Meurthe-et-Moselle.

Cette réunion a également permis d'aborder la question des attributions cervidés. La FDC54 a, à cette occasion, demandé une baisse des fourchettes sur le massif 27. Un rééquilibrage des attributions aux 100 hectares est également en cours de réflexion sur ce massif. Enfin, une très légère augmentation est envisageable sur les massifs de Mondon et de Parroy, les comptages étant stables et les dégâts agricoles en légère augmentation. La stabilité des attributions est souhaitée sur le massif 28. Quant aux autres massifs et particulièrement les massifs de l'Ouest du département, la faiblesse des comptages n'entraîne pas de sujet.

### ***Au niveau régional***

La CCFD s'est également tenue le lundi 15 Avril dernier. En l'absence du Directeur Régional de l'ONF, c'est son Adjoint et le Secrétaire Général qui ont animé cette réunion. Ces derniers ont réalisé une présentation des accords FNC/ONF et leurs différents volets sous forme de briques, comptées au nombre de 5, dont le fonctionnement est indissociable. Ces accords prévoient notamment des bonus financiers liés aux résultats de prélèvements sur l'espèce chevreuil et sur la réussite des replantations. Les bonus sont également fonction du classement du lot, en effet les lots domaniaux meurthe-et-mosellans sont classés en type allant de bon état à compromis. Ainsi selon l'ONF, en Meurthe-et-Moselle, 61 lots sont en bon état, 18 lots sont dégradés et 4 sont compromis.

Le Président MASSENET a, lors de cette réunion, rappelé le discours qu'il a tenu au niveau départemental, à savoir une déclinaison des accords en forêt domaniale à travers une convention tripartite entre la FDC, l'ONF et l'adjudicataire, mais sans aucune réouverture du SDGC.

### **Modulation de la taxe territoriale**

Pour la saison 2024-2025, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas appliquer de modulation sur la taxe territoriale. Le maintien des dégâts à un niveau bas et l'apaisement de nombreux points noirs, n'entraînent pas de nécessité d'application.

Néanmoins, cet outil a montré son efficacité et il semble opportun au Conseil d'Administration de le reconduire pour garder cette possibilité à l'avenir.

Par ailleurs, pour se prémunir légalement, une résolution sera proposée annuellement à l'Assemblée Générale sur conseil de l'avocat de la FDC54, afin d'entériner la délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour fixer le montant de ces taxes modulées.

### **Préparation de l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale de la FDC54 se tiendra le samedi 27 Avril prochain. Une vidéo du Président SCHRAEN sera diffusée après l'ouverture et avant le rapport moral du Président MASSENET. Pour rappel du dernier CA, le Conseil d'Administration est dans l'impossibilité de proposer un vote à bulletin secret pour le vote de la taxe territoriale. Par ailleurs, il faut noter qu'après lecture des statuts et du règlement intérieur de la FDC, il n'y a pas de possibilité de demander un vote à bulletin secret si le vote a été prévu à main levée par le Conseil d'Administration. C'est le Conseil d'Administration et lui seul qui décide du mode de scrutin pour l'ensemble des résolutions, hormis les élections fédérales, où un vote à bulletin secret est obligatoire.

Si un vote à main levée s'avérait partagé, un vote à bulletin secret serait proposé, le nombre de voix possédées n'étant pas le même selon les votants. C'est pourquoi, six Administrateurs assesseurs chargés du dépouillement sont tout de même nommés :

- Daniel ROESER (chef de bureau 1)
- Laurent GOEHLINGER
- Frédéric MORE
- Jean-Pierre CALLAIS (chef de bureau 2)
- Elise DEZAVELLE
- Pascal BAZET

### **Point sur les dégâts**

Les dégâts semblent pour le moment maîtrisés et les chiffres sont globalement proches de ceux de N-1. En effet, 11.71 hectares avaient été détruits avant le 31 mars 2023 contre 15.05 hectares détruits au 31 mars de cette année.

Si les chiffres semblent rester pour le moment bas et dans la même lignée que l'année passée, il faut désormais redoubler de vigilance. En effet, nombreux semis ne sont pas encore réalisés et les conditions climatiques semblent défavorables. Il faut ainsi maintenir les efforts de prévention et veiller à la réalisation d'un agrainage de dissuasion efficace.

Un tour des dégâts est réalisé massif par massif. Il n'y a pas de souci majeur pour le moment, mais il faut attendre les résultats des dégâts sur semis, qui tardent à être réalisés.

Enfin, et pour information, Nathan FLURY nous signale la démocratisation progressive d'un répulsif à base d'huiles essentielles qui semblent fonctionner correctement sur les sangliers ou les corvidés, néanmoins son prix reste élevé.

### **Contrat d'engagement républicain**

Dans le cadre de l'agrément et de l'habilitation au titre de la protection de l'environnement et dans le cadre des subventions de l'Etat aux FDC, ces dernières sont contraintes de souscrire à un contrat d'engagement républicain. Nous allons ainsi faire cette démarche obligatoire tout en signalant notre désapprobation à cette obligation de souscription, position soutenue d'ailleurs au niveau national par la FNC. Une copie de ce contrat sera transmise au prochain CA.

### **Remplacement de Jean-Jacques BOSCHETTI à la CDCFS**

L'Administrateur Jean-Jacques BOSCHETTI était représentant chasseur à la CDCFS, suppléant de Laurent GOEHLINGER. Son décès ayant laissé cette place vide, Olivier HOUOT a été nommé pour lui succéder à ce poste. Le Directeur fera les démarches en ce sens auprès de la DDT.

### **Questions diverses**

#### **ESOD**

Philippe GOETZMANN fait un retour sur les chiffres de piégeage qui ne sont pas satisfaisants. Ils sont bas d'une part mais ils souffrent également d'une mauvaise remontée des données. L'Association des piégeurs et la FDC doivent rapidement travailler à une meilleure collecte du nombre de prises et des déclarations de dégâts occasionnés par les ESOD pour pouvoir préparer les dossiers de

classement dans 2 ans et répondre aux critères ministériels. Il rappelle également les subventions fédérales pour les piégeurs adhérents de l'Association et les ACCA subventionnables.

La problématique corvidés persiste et le refus des grandes agglomérations de régler le problème à la base en centre-ville n'arrange pas la situation. La DDT a récemment organisé une réunion avec le monde agricole, les piégeurs, la FDC54 et la FREDON pour initier un travail conjoint. La FREDON piloterait le projet et son pilotage serait financé par des fonds de l'Etat. La FDC et les piégeurs pourront donner quant à eux des conseils sur l'utilisation des cages pièges et réaliser la formation des piégeurs.

Enfin, un projet sur le raton laveur est initié par l'ANSES qui sera aidée par l'ADPMM. Le but est de travailler sur les risques sanitaires liés à ce vecteur animal en fort développement. Il faut rappeler l'importante croissance des populations de rats laveurs et principalement sur le Nord du département et le fort impact de cette espèce hominivore sur la biodiversité et le petit gibier.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 20h00 et un repas est dégusté dans la bonne humeur et la convivialité.

Le Président

P. Massenet

Le Secrétaire

M. Lorrain